



Fédération Française
de Spéléologie

PRÉVENIR LES VIOLENCES **LE SPORT** SEXUELLES DANS **TOUS CONCERNÉS**

LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT NE DOIVENT PAS ÊTRE UN TABOU.

PRATIQUANTS
PARENTS
ENCADRANTS BENEVOLES OU
PROFESSIONNELS
DIRIGEANTS
.....
TOUS CONCERNES

LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT

Eléments de contexte



Fédération Française
de Spéléologie

- Plusieurs affaires médiatisées ont favorisé une libération de la parole
- explosion des signalements : **sur ces 10 derniers mois, 10 fois plus que les 10 dernières années.**

SIGNAL-SPORTS@SPORTS.GOUV.FR

- **Environ 10 affaires par Département** 200 personnes mises en cause, 16 incarcérées (juillet 20)
- **40 fédérations concernées** (patinage, équitation, judo, ...)
- **98% des victimes mineures au moment des faits, 78% d'entre elles sont des femmes**

- **environ 11% des enfants dans le domaine du sport auraient subis des violences sexuelles**
- **dans 94% des cas de violences sexuelles (tous secteurs confondus), les agresseurs sont des proches de la victime**, ce qui concoure au verrouillage de la parole.
- **25% des pédocriminels sont des mineurs, 2% sont des femmes.**



Agression sexuelle sur mineur



Une vidéo qui explique simplement ce que sont les violences sexuelles, les réactions que l'on peut avoir, ce que dit la loi et les aides possibles lorsque l'on y est confronté.

<https://www.youtube.com/watch?v=PVAFdPAA6qw>

Association CVM

Un mineur par son manque de discernement est plus vulnérable. Il peut penser qu'un acte déviant est la norme, par l'inexpérience ou manque de connaissance
Des enfants peuvent réaliser après coup qu'ils ont été victimes, que les pratiques leurs étaient imposées...
Une victime d'atteinte sexuelle peut être autant traumatisée qu'une victime de viol. Ce n'est pas la gradation de l'infraction qui va faire la gravité du traumatisme.

AMELIORER NOTRE CAPACITE COLLECTIVE A PROTEGER LES PRATIQUANT(E)S NOTAMMENT MINEUR(E)S



Fédération Française
de Spéléologie

- Davantage de situations dans le cadre du sport de haut niveau, mais ces affaires ont permis de mettre en lumière des dysfonctionnements au sein de clubs, de fédérations, de la justice et de services de l'État.
- Pour mieux prévenir et accompagner les pratiquants, **un bénévole membre du CA, élu référent prévention et lutte contre les violences sexuelles dans le sport auprès du Ministère, Hélène Vidal et un référent Système d'Information Honorabilité, Yannick Decker** pour, notamment:
- Mener des actions pour sensibiliser et informer les fédérés, faciliter la vigilance collective et prévenir des agissements portant atteinte à l'intégrité des personnes ;
- Pour faciliter la libération et le recueil de la parole
- Définir, accompagner et sécuriser la procédure de traitement des signalements le cas échéant. Confidentialité de la transmission de données
- Déployer la mise en place des actions de contrôle de « l'honorabilité ».
- Mettre à jour le cas échéants nos procédures internes/ règlement disciplinaire en conformité

Concernant le contrôle de l'honorabilité :



Fédération Française
de Spéléologie

- Les professionnels/éducateurs sportifs ont une obligation de se déclarer auprès de la DDCS du lieu où ils souhaitent exercer ; ces professionnels font l'objet de contrôles systématiques réalisés annuellement par une consultation automatisée du bulletin N° 2 du casier judiciaire et du Fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes
- **l'employeur doit vérifier que la personne est enregistrée...** ce qui permet alors le contrôle. Quid Seuls 70% des éducateurs sont déclarés au niveau national, 30% n'ont pas fait le renouvellement de leur déclaration.
- **Le Ministère parallèlement souhaite étendre ces contrôle aux bénévoles : encadrants et les exploitants de structures.**
- **Mise en conformité de toutes les fédérations attendue pour septembre 2021**



Informers l'administration employeur et signaler à la justice

- Suite à la révélation de faits de violences sexuelles par une potentielle victime, **2 temps aux finalités différentes vont se juxtaposer : l'enquête administrative et l'enquête judiciaire.**
- La première en lien avec des sanctions hiérarchiques/ disciplinaires de la personne mise en cause et la seconde sur la détermination d'une infraction avec poursuites pénales.
- **Des enquêtes aux temporalités parfois/ souvent complexes à faire coïncider.**
- Procédure pour garantir la confidentialité des faits remontés

MENER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION

premières propositions à débattre



Fédération Française
de Spéléologie

- **Pour** nos pratiquants, cadres et intervenants en formations/stages, organisateurs de sorties /évènements.
- **Finalité** en déconstruisant les représentations, en apportant des premiers éléments de compréhension/ repères et en apportant quelques outils de libération de la parole
- **Comment ?**

Sensibiliser d'abord dans un premier temps les cadres fédéraux les plus liés avec le public mineur (edsc, coj)

Puis dans un second temps l'ensemble des cadres fédéraux (sensibilisation à intégrer au programme des cursus « initiateur »)

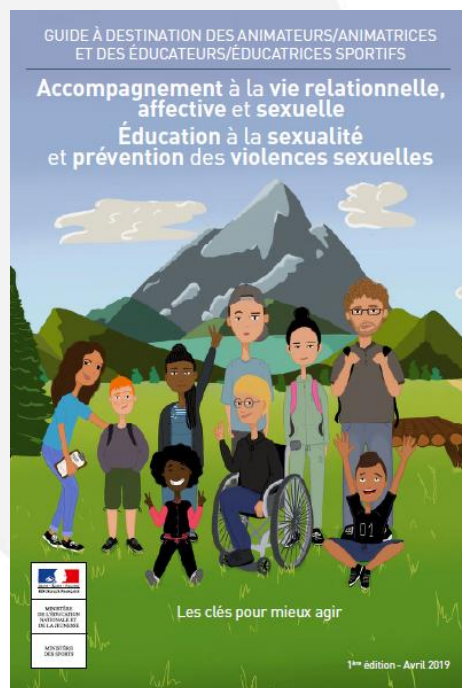
Puis les présidents/ élus club, cds, région, ge....

- **Format et contenu de formation ?**
- Sur une demi-journée de sensibilisation aux violences sexuelles (définition, cadre légal, outils de prévention) via l'intervention d'une association spécialisée (étude faisabilité financement) + référent prévention et lutte contre les violences sexuelle + référent système d'information + DTN
- Ou sur une journée : demi-journée ci-dessus + demi journée d'échanges entre les participants afin de « digérer » les apports. Un temps important pour des personnes non sensibilisés au sujet jusqu'alors (effet de surprise/ sidération, dégoût, colère, tristesse, banalisation)
- Mixte distanciel/ présentiel selon possibles contexte sanitaire et fédéral
- Canaux de diffusion d'actions de sensibilisation (JE, réunions grande région, AG CDS, AG CSR, formation cadres...)



Des outils déjà disponibles

- Nombreux documents accessibles sur le site du Ministère des Sports:
- Rubrique Ethique et Intégrité
- Sous dossier, « Protéger les pratiquants »





DES OUTILS A CONSTRUIRE:

- **Un guide/ plaquette « élément de langage »** : le premier outil de prévention des violences sexuelles est le discours construit par des professionnels, relayés par nos fédérés sensibilisés envers les pratiquants. Un discours qui s'adaptera (durée d'intervention et des termes utilisés) selon l'âge du public.
- **Fiche guide de recueil de la parole** (facilitateur du recueil des éléments pour le fédéré auprès duquel des révélations sont faites : vigilance à ne pas enquêter sur les faits énoncés par la potentielle victime)
- **Plaquette prévention, sensibilisation, affiches**
- **Process défini pour les signalements en lien avec nos règlements**